



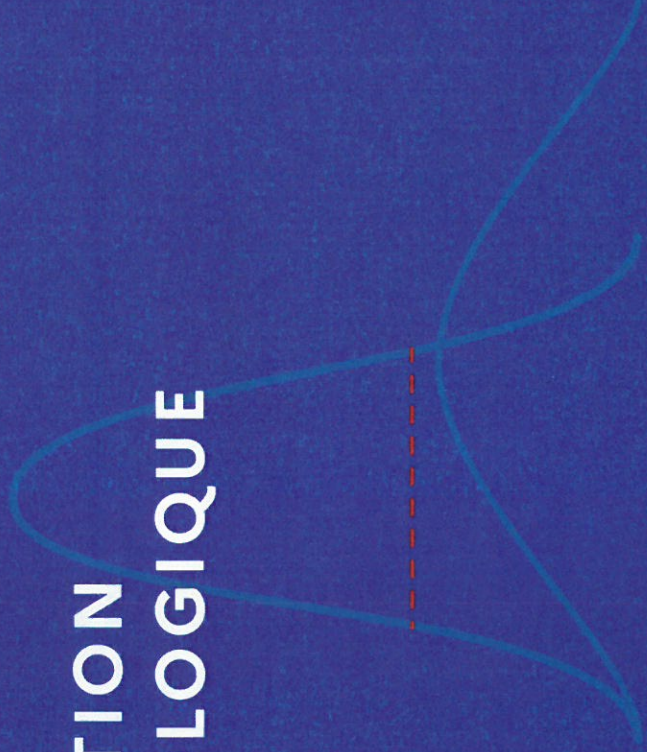
GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

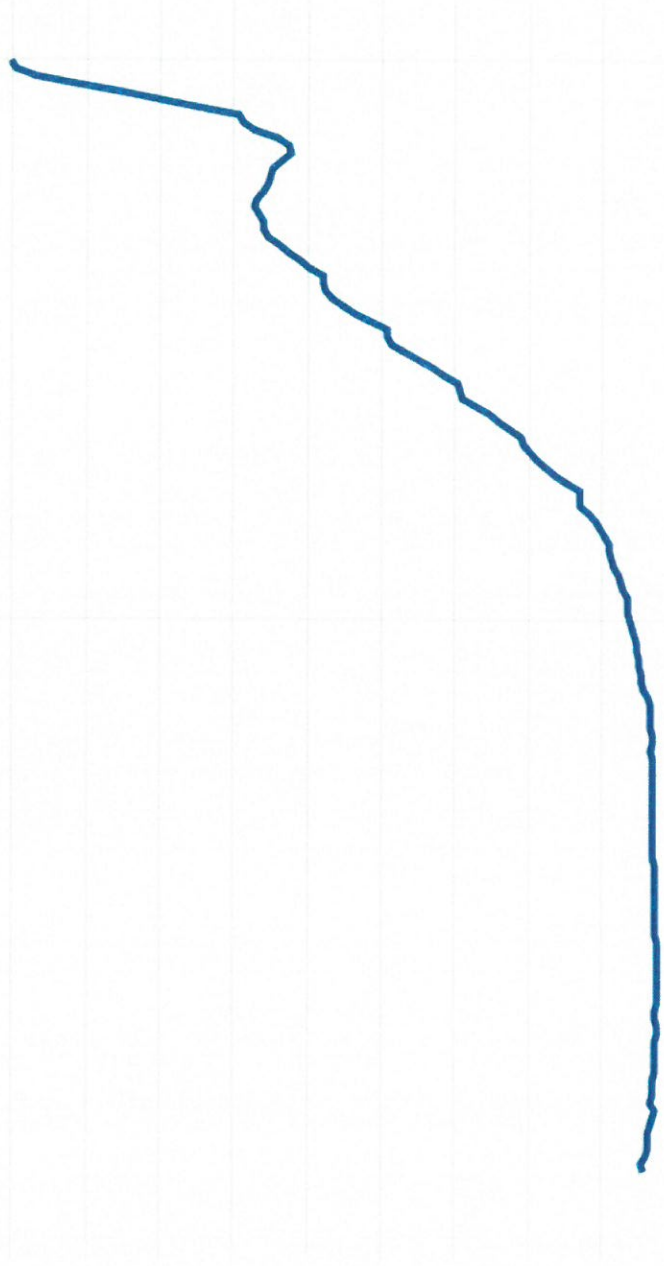
CONFÉRENCE DE PRESSE

15 OCTOBRE 2020

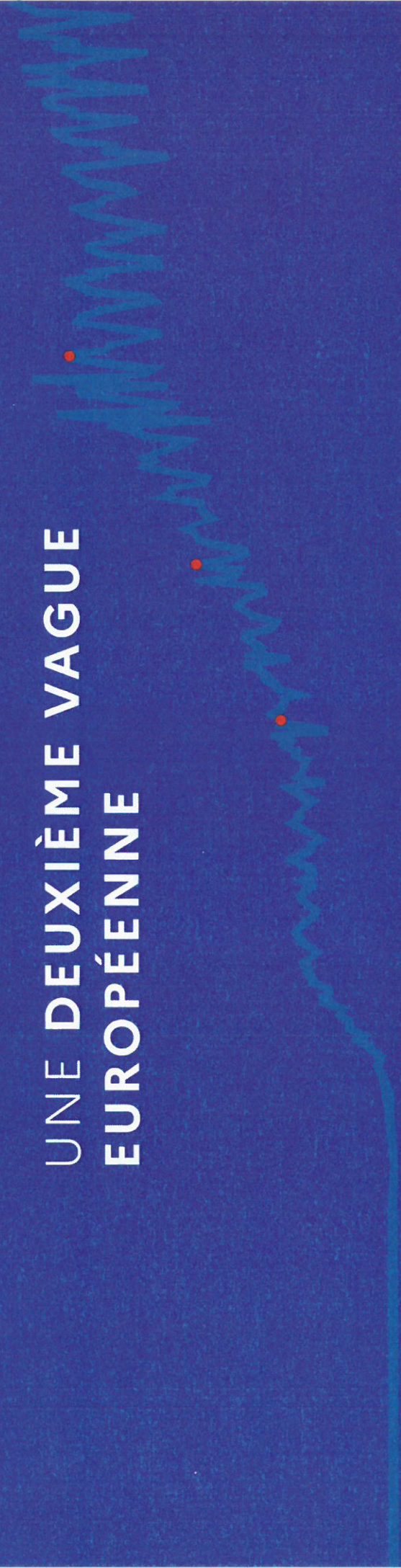
LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE



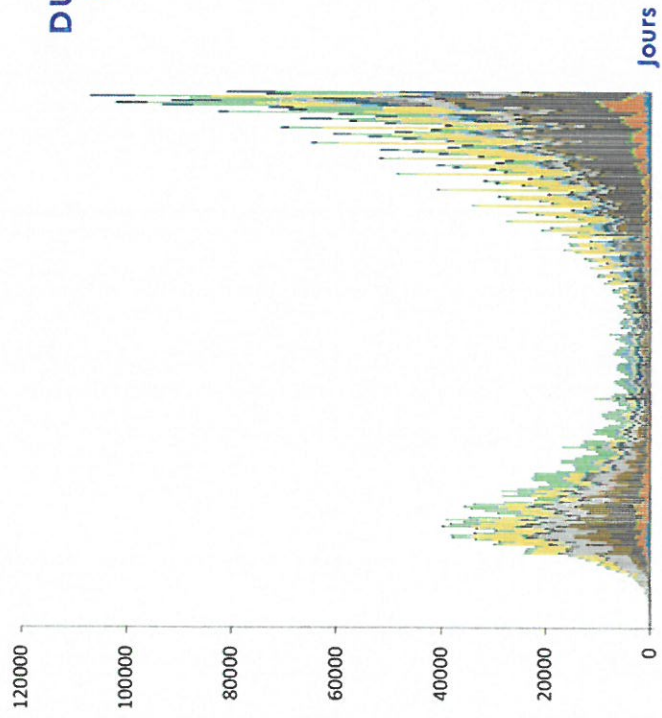
TAUX D'INCIDENCE



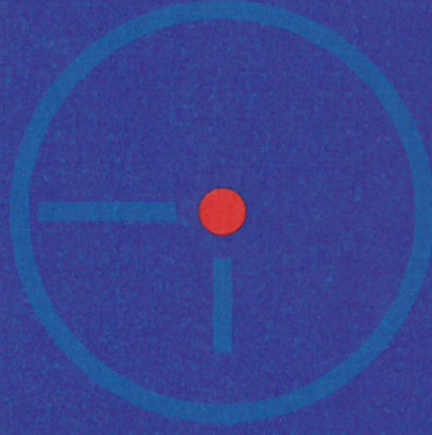
UNE DEUXIÈME VAGUE
EUROPÉENNE



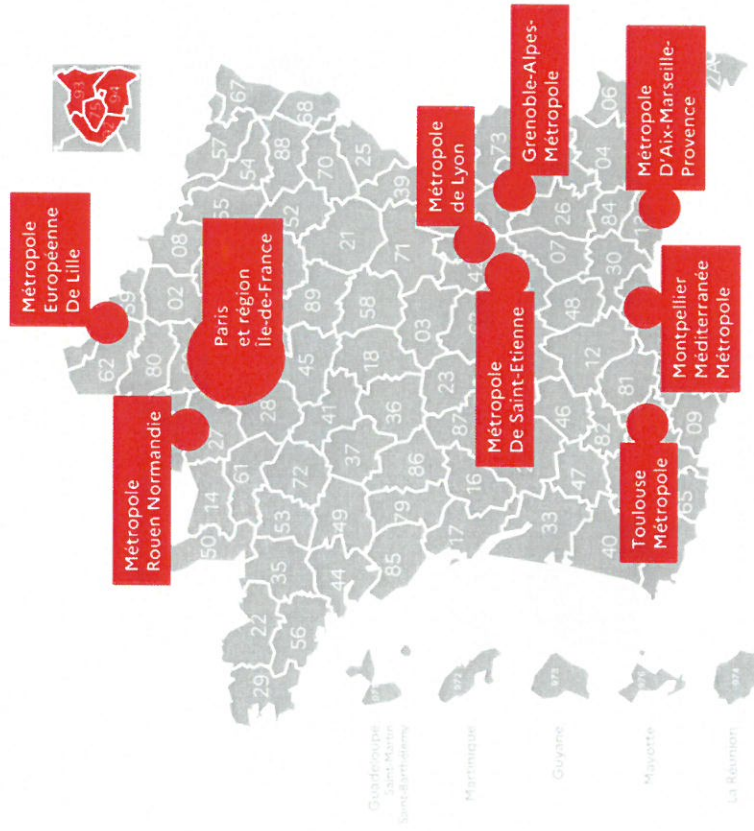
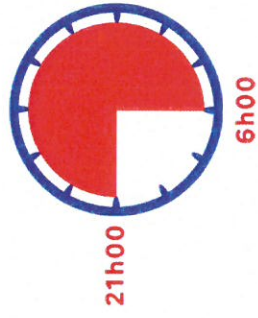
ÉVOLUTION DU
DU NOMBRE DE CAS
DANS LA ZONE UE



LES NOUVELLES RESTRICTIONS



LES ZONES CONCERNÉES PAR LE COUVRE-FEU



CERTAINS DÉPLACEMENTS RESTERONT AUTORISÉS



Pour raisons
de santé



Pour des raisons
professionnelles

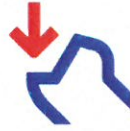


Pour aider un proche
en situation
de dépendance



Pour des raisons
de transport

(train ou avion par exemple)



Pour sortir votre
animal de compagnie



**DES CONTRÔLES
SERONT EFFECTUÉS**



**Attestation dérogatoire
obligatoire pour toute sortie
entre 21h00 et 6h00**



**12 000 policiers
et gendarmes
mobilisés**

L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EST PLACÉ EN ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

- **toutes les fêtes privées**, comme les mariages ou les soirées étudiantes qui se tiennent dans des salles des fêtes, dans des salles polyvalentes ou tout autre établissement recevant du public **seront interdites**
- **tous les restaurants de France** devront appliquer un **protocole sanitaire renforcé**
- la **règle d'un siège sur deux** devra s'appliquer dans tous les lieux où l'on est assis et le nombre de visiteurs sera limité
- dans tous les lieux où l'on circule debout, **le nombre de visiteurs sera régulé**
- renforcement du **télétravail**

**L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
EST PLACÉ EN ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE**



6 SEMAINES

Le temps de ralentir
la circulation du virus
et de **réduire la pression**
sur le **système de santé.**

UN PLAN D'URGENCE ÉCONOMIQUE EN COURS DE CONCERTATION

- prolongement de l'**activité partielle prise en charge** à **100%** jusqu'au 31 décembre 2020
- **exonération de cotisations sociales** pour les TPE et les PME
- **renforcement du fonds de solidarité** pour les secteurs hôtellerie-cafés-restauration, tourisme, événementiel, sport, culture et ceux qui en dépendent fortement.
- élargissement du **dispositif de fonds de solidarité**

POUR LES JEUNES ET
LES PLUS VULNÉRABLES

PRIME DE 150 €
PAR PERSONNE

PRIME DE 100 €
PAR ENFANT

pour 4,1 millions de foyers

L'ensemble des **informations**
sur la **situation sanitaire** et les **mesures**
relatives au **couvre-feu** sont disponibles sur :

GOUVERNEMENT.FR

ou en **appelant** le :

0 800 130 000



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Digne-les-Bains, le 15/10/2020

**NOUVELLES MESURES DE PREVENTION SANITAIRE
LIEES AUX ANNONCES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ET DU PREMIER MINISTRE**

Le décret du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire à compter du samedi 17 octobre 0 heure sur l'ensemble du territoire national.

Le passage en état d'urgence sanitaire implique que de nouvelles mesures automatiques s'appliqueront à l'ensemble du territoire, même pour les territoires qui ne sont pas concernés par les mesures de couvre-feu.

Les mesures ci-dessous s'appliqueront par conséquent sur l'intégralité du département des Alpes-de-Haute-Provence à compter de samedi 0h.

Elles s'ajoutent aux obligations de port du masque actuelles, qui restent en vigueur.

1. Mesures relatives à la voie publique

Jusqu'à présent, le rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique devaient faire l'objet d'une déclaration et pouvaient être interdits par la Préfète.

A compter de samedi 17 octobre :

- il n'y a plus de système de déclaration mais une **interdiction systématique des rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique** ;
- la jauge des 10 personnes est abaissée à **6 personnes** ;

Outre les manifestations revendicatives, qui restent soumises à déclaration, cette interdiction comprend des dérogations de quatre types :

- les rassemblements, réunions ou activités à caractère professionnel ;
- les services de transport de voyageurs ;
- les cérémonies funéraires ;
- les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle.

2. Mesures relatives aux établissements recevant du public (ERP)

a) Dans les ERP, de type L (salles des fêtes, salles de spectacles, salles polyvalentes) et CTS (chapiteaux, tentes, structures)

Deux nouvelles règles s'appliquent à compter de lundi 19 octobre :

- les évènements qui ne permettraient pas le port du masque durant toute la durée de l'évènement sont interdits (ce qui interdit tous les évènements avec distribution de boissons et repas).
- seuls seront autorisés les évènements au cours desquels les personnes pourront rester masquées et assises.

b) Bars et restaurants

Le protocole est durci :

- les tables de plus de 6 personnes sont interdites ;
- une distance d'un mètre entre les chaises (et non plus les tables) devra être respectée ;
- un cahier de tracing devra être établi.

c) ERP avec public debout et itinérant (musées, centres commerciaux, parcs zoologiques, etc.)

La jauge devient une jauge de densité : la jauge collective de 4m² par personne devra être respectée, ce qui implique un nombre maximum de visiteurs en simultané, que chacun devra calculer.

d) ERP avec personnes assises

En espace clos (cinémas, lieux de culte, théâtre), une distance d'un siège libre entre chaque personne ou entre chaque groupe de 6 (contre 10 auparavant) devra être respectée.

En plein air (stades, hippodromes), une distance d'un siège libre entre chaque personne ou entre chaque groupe de 6 devra également être respectée.

Les établissements sportifs (stade, gymnases, salles de sport) restent ouverts aux pratiquants, qui doivent respecter strictement les protocoles.



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
Direction des
services du Cabinet

INDICATEURS COVID-19 – ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

16 octobre 2020

Le nombre de cas positifs qui augmentait régulièrement depuis le 9 septembre dans le département 04, a abouti au passage du département en **seuil d'alerte** le 23 septembre 2020 (**circulation active du virus**) avec un taux d'incidence maximal qui avait été atteint le 29 septembre 2020 (72,4).

Depuis le 30 septembre 2020, le taux d'incidence diminuait régulièrement pour redescendre au niveau de 52. Depuis le 7 octobre, il remonte.

le nombre de nouveaux cas positifs avérés par jour était plus faible depuis le 3 octobre 2020 (en nette augmentation depuis le 7 octobre 2020).

Ce jour, taux d'incidence de 93,22 ↗ pour 100 000 hab seuil d'alerte (sup à 50 le 23/09/20) secteurs Sisteron Digne et Manosque essentiellement.

Le département est en **alerte avérée compte tenu du taux d'occupation des lits en Réa (100%) toutes pathologies confondues. A ce jour, il ne reste **aucun lit disponible en réa.****

⇒ SITUATION GLOBALE DEPUIS le 11 MAI 2020 (déconfinement):

956 cas confirmés dans le département (+33 en 24 heures) (en moyenne 12 à 20 cas de + par jour, l'ARS comptabilise tous les tests effectués dans les AHP ce qui inclut les personnes hors département 04 qui se rendent dans les laboratoires des AHP.
Nombre nouvelles pers contacts ce jour: 136 ↗

⇒ CAPACITE DE LITS COVID: 10 à Manosque et 4 à Digne (par transferts de malades programmés).

11 patients hospitalisés à ce jour (Manosque, Digne et Sisteron) + 3 SRR suivi d'hospitalisation.

⇒ CAPACITE DE LITS REA: 8, toutes pathologies confondues (3 lits minimum identifiés pour Covid par transfert en cas de besoin)
4 patient hospitalisés en réa à ce jour

⇒ 30 PERSONNES DECEDEES depuis avril 2020 dont:

17 décès en milieu hospitalier (dont +1 semaine 36, 1 semaine 37, 1 semaine 40 SRR, et 1 semaine 41) →

10 décès en EHPAD et autres: (5 à banon, 1 à valensole et 4 à Digne-les Bains)

4 décédés en hôpital hors département (3 à Gap (+1 semaine 39) et 1 à Laragne)

NOMBRE DE TESTS COVID et moyenne sur 7 jours

NOMBRE TESTS QUOTIDIENS REALISES (moyenne sur 7 jours)	287,71
NOMBRE DE PATIENTS TESTES POSITIFS	22 ↗
TAUX DE PATIENTS TESTES POSITIFS (%)	9,87 ↗
TAUX D'INCIDENCE (pour 100 000 hab)	93,22 ↗

Depuis le 27 septembre 2020, le laboratoire Cerballiance de Cagnes-sur-Mer réserve pour le département 04, une capacité de 500 tests par jour, avec des résultats attendus dans des délais beaucoup plus courts. De plus à partir de la mi-octobre, l'hôpital de Digne pourra réaliser environ 40 tests par jour à l'aide de 2 automates de tests (résultats positifs en 10mn et négatifs en 20 mn).

INDICATEURS HOSPITALISATION

AHP	17
DECES EN HOPITAL (cumul)	11
HOSPITALISATIONS CONVENTIONNELLES EN COURS	4
HOSPITALISATIONS EN REA	

CAPACITES REA

OCCUPATION DES LITS HOPITAUX	INSTALLES	OCCUPES	DISPONIBLES	Taux Occupation
AHP	8	8	0	100.00%

TO inf à 60% : pas d'alerte

TO sup à 60% et inf à 80%: Alerte précoce

TO sup à 80 %: **alerte avérée**

SUIVI CLUSTERS (ARS) →

Nombre de Clusters		ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	
Hors Etablissements de soins médicaux sociaux	TOTAL	13 ↗	
	Actif	5 : REILLANNE (crèche) MANOSQUE (Centre Médico Psychologique) SDIS (formations), CHATEAU-ARNOUX/ST-AUBAN (anniversaire) GREOUX-les-BAINS (les Thermes)	
	Clôturé	8 : FORCALQUIER Centre médical SISTERON (cis, engie, intersport) NOYER SUR JABRON (cis) DIGNE (médiathèque) SISTERON (2) - (mariage et anniversaire) BANON (restaurant/commerçants) MALIJAI : 1 dame +la populaire	
Etablissements de soins médicaux sociaux	Total	5	
	Actif	2 : DIGNE EHPAD, UBAYE-SERRE-PONCON (LA BREOLE) EHPAD,	
	Clôturé	3 : PUIMOISSON EHPAD, MANOSQUE (2) EHPAD	
TOTAL		18 ↗	

Graphique 1 - Alpes de Haute Provence :
4 indicateurs de "Pression Epidémique"
 (source: SIDEP-Plateforme Covid)

